

DELIBERATION N° 42

<p align="center">Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand Programme de construction de 29 logements locatifs Avenue Claude Debussy à Neuville-Lès-Dieppe</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :32

Nombre de votants :38

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration de Neuville Nord, Sodineuf Habitat Normand a décidé de réaliser une opération de construction-démolition de 29 logements locatifs individuels sis avenue Claude Debussy à Neuville-Lès-Dieppe, à l'emplacement des immeubles démolis Rollon et Duguay-Trouin.

Les parcelles de terrain servant d'assiette foncière à l'opération sont propriété de Sodineuf Habitat Normand pour partie (section 466 AM n° 21, 192, 204, 466 ZA n° 71, 91), propriété du Conseil Général (section 466 AM n° 213) avec une partie du domaine public viaire communal qui devra être désaffecté, puis déclassé.

Ces parcelles vont faire l'objet de divisions cadastrales. Sodineuf Habitat Normand cédera ensuite à la ville pour l'euro symbolique l'ensemble des voiries, stationnements, trottoirs, espaces verts et réseaux de compétence communale après avis des différents concessionnaires, situé hors des zones privatives de l'opération après les avoir réalisés. La rétrocession des réseaux de compétence communautaire devra requérir au préalable l'accord de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime. Les frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de Sodineuf Habitat Normand.

Les mises à disposition respectives des terrains situés dans l'emprise des travaux feront l'objet d'autorisations d'occupation temporaire.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la viabilisation de l'îlot permettant la desserte des logements a été passée entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand le 7 mars 2008.

Les modalités de prise en charge des travaux ainsi que la répartition des réservations de logements entre les différents partenaires de l'opération, au nombre de 6 logements pour la Ville, sont précisées dans la convention à intervenir.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, Sodineuf Habitat Normand s'engage à réserver à la Ville, pour une durée de 20 ans, pour proposition d'attribution 1 logement de type III « Economique » et 5 logements de type IV « Confort ». Les logements devront accueillir dans un premier temps des familles issues de l'immeuble Nobilé, destiné à la démolition dans le cadre du projet ANRU, et ceci en fonction du plan de relogement approuvé.

La Ville accordera à Sodineuf Habitat Normand la garantie du remboursement des annuités des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des limites acceptées par le prêteur. Cette garantie fera l'objet d'une convention particulière.

Sur la base des documents établis par Sodineuf Habitat Normand, la Ville sollicitera auprès de l'ANRU une subvention pour

financer les travaux de viabilisation. Sodineuf Habitat Normand, en tant que mandataire de la Ville, établira un bilan financier et définitif, ainsi que des bilans financiers intermédiaires afin que la Ville puisse percevoir la subvention sous forme de soldes et d'acomptes. Le montage financier prévisionnel est annexé à la convention.

Sodineuf Habitat Normand versera, par ailleurs, à la Ville une participation forfaitaire de 232 130 € au titre des branchements pour la desserte des 29 logements locatifs, et la création des accès aux garages des logements, du parking de l'immeuble « Surcouf » et du square de jeux pour enfants. Le règlement se fera selon l'échéancier suivant :

- 50%, soit 116 055 € à la fin de la phase 1 de la tranche 1 (travaux principaux de voiries et réseaux)
- 25%, soit 58 033 € à la fin de la phase 2 de la tranche 1 (travaux de finition de desserte de 22 logements)
- 20%, soit 46 426 € à la fin de la phase 1 de la tranche 2 (travaux principaux de voiries et réseaux de 7 logements)
- le solde, soit 11 616 € à la fin de la phase 2 de la tranche 2 (travaux de finition de desserte de 7 logements).

Considérant les avis des commissions n° 2 et n° 6 du 20 septembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour le programme de construction sis avenue Claude Debussy à Neuville-Lès-Dieppe, comprenant 29 logements locatifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents s'y rapportant.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire